

RUSTAN (LO) / ARROSTANH (L') / ARROSTAN (L').

1) Le Rustan / Rustaing, toponyme officiel non stabilisé.

Le Rustan (lo Rustan/l'Arrostanh en gascon) est le toponyme d'un petit pays du département des Hautes-Pyrénées. Il est présent officiellement dans trois noms de communes de ce département :

- Saint Sever de **Rustan** (65140).
- Lamarque-**Rustaing** (65220).
- Sère-**Rustaing** (65220).

...il est aussi présent (cadastre et IGN) sous une de ses formes gasconnes dans un toponyme de quartier de la commune gersoise de Malabat (32730).

- « Quartier de l'**Arrousta** » désignant un quartier de la plaine de l'Arros.

On peut remarquer que ce toponyme a deux formes officielles en français : Rustan (forme non palatalisée) et Rustaing (forme palatalisée) et une forme donnée par un toponyme communal : l'Arrousta ((forme non palatalisée).

Si en gascon actuel du secteur la palatisation n'est pas connue [rus'ta], les multiples graphies marquant une palatisation indiquent que cette prononciation était autrefois présente dans le secteur, comme dans toute l'Aquitaine (5).

On remarque également que la forme gasconne est également multiple : Lo Rustan [rus'ta], l'Arrostanh [arrous'tany], l'Arrostan [arrous'ta] (voir paragraphe 3)

2) Précisions sur l'utilisation des toponymes « Rustan » et « Bigòrra » en gascon actuel de Saint Sever de Rustan.

En gascon de Saint Sever de Rustan nous avons les utilisations suivantes :

- « Que sei **rustanés** ». = Je suis de **Saint Sever de Rustan**.
- « Qu'ei a costat de **Sent Sever** ». = C'est à côté de **Saint Sever de Rustan**.
- « Sent Sever qu'ei capitala deu **Rustan** ». SSR est la capitale du Rustan.
- « Aqueth, qu'ei de **Bigòrra** ». = Cet homme est de la **plaine de l'Adour** (Vic...).

En résumé, dans la langue gasconne parlée actuellement à SSR :

- Le terme « l'Arrostan » n'est pas usité pour désigner le pays de SSR.
- Le gentilé des habitants de SSR est « un rustanés ».
- Le nom gascon de SSR est « Sent Sever [Sen Sé'wé] ».
- « La Bigòrra » est le terme générique pour tout ce qui est à l'ouest de Lacassagne, dans la plaine de l'Adour (Vic, Tarbes...).

3) Choix du toponyme gascon : « Lo Rustan » ou « L'Arrostanh » ?

Michel Grosclaude et J.F.Le Nail (1) ont choisi « l'Arrostanh » comme forme normalisée du toponyme en gascon.

Ils se réfèrent pour arrêter cette forme gasconne du toponyme à plusieurs documents (XX/XVIèmes siècles) :

- Au cartulaire de Bigorre (XIIème) (2) : Las vielas francas d-**Arrostan**,
- Au cartulaire de Berdoues (1234) : apud Montem Acutum d-**Arrosdan**,
- À la Montre du comté de Bigorre (1285 en latin) ; **Arrostaa**,
- Au chroniqueur Jean Froissart (1333-1404) qui dans ses écrits appelle ce pays **Arrostan**.

- A Guillaume Maura (1610) (3) : « ...tout ce quartier est appelé **l'Arrostan/Arrostan...** »

Il est évident aussi que cette forme est celle qui est la plus gasconne. Elle respecte l'une des grandes caractéristiques du gascon qui est le /a/ prosthétique devant le /r/ initial roulé, absent dans la forme « Rustan ».

On peut aussi, pour étayer ce choix, mettre en avant le toponyme d'un quartier de Malabat (11km au nord de Saint Sever de Rustan) en bordure de l'Arros : quartier de l'« Arrosta ».

Ce toponyme du cadastre de Malabat utilise la graphie française pour écrire précisément le toponyme « Arrostan ». Ce serait bien le dernier témoin écrit actuel de la forme gasconne du toponyme, dans cette vallée de l'Arros.



Par contre, le choix d'une terminaison palatalisée « Arrostan**h** » ne semble pas correspondre aux formes anciennes qui ont toutes une graphie (TAN/DAN/TAA) traduisant une non palatalisation finale.

Pour cette forme normalisée du toponyme en gascon, il serait donc plus juste d'écrire « L'Arrostan » [Arrous'ta].

Mais si l'on considère l'usage gascon actuel, on constate que cette forme « Arrostan » a disparu, à notre connaissance, de l'usage des locuteurs.

Les locuteurs gascons des 3 communes (Saint Sever de Rustan, Sère-Rustaing et Lamarque-Rustain) n'utilise pas « Arrostanh » (ni même Rustan/Rustaing) pour compléter le nom de leur village dans une conversation en gascon. Pour eux, l'usage en gascon est de dire : **Sent Sever, La Marca ou Cèra.**

Le seul toponyme employé en gascon est « lo Rustan ». Il faut ajouter également le gentilé gascon des habitants de SSR : los « rustanés » qui utilise donc le toponyme « Rustan ».

Par contre, en français, les toponymes Rustan/Rustaing sont utilisés pour différencier ces villages face à Saint Sever Cap de Gascogne, Lamarque-Pontacq, Sère en Lavedan...

4) Les attestations historiques religieuses de ce petit territoire.

4.1) Au niveau religieux, le Rustan est un archidiaconé du diocèse de Tarbes.

Si le christianisme adopta les anciennes divisions administratives romaine, on peut penser que les limites du diocèse de Tarbes au Moyen-Âge correspondaient peu ou prou aux limites de la « cité » (pays) des Bigerri (4).

4.2) Une division religieuse.

Pour l'Eglise (Pouillé de 1342 repris par Larcher (6) (7)), le « Rustaing/Rustan » est le nom d'un des 8 archidiaconés composant l'ancien diocèse de Tarbes. Il allait de Saint Sever de Rustan au Nord à Cieutat et Capvern au Sud. Il comportait cinq archiprêtres : Tournay, Cieutat, Luby, Chelle-debat et Campistrous avec 66 églises et l'abbaye de Saint Sever de Rustan.

Son axe sud-nord était la vallée de l'Arros de Gourgue à Saint Sever de Rustan.

4.3) Les limites de l'archidiaconé.

Cet archidiaconé du Rustan avait pour limites :

- Au nord, l'archiprêtré de Laguian (archidiaconé du Bazillagués, diocèse de Tarbes) avec les paroisses de Montégut, Villecomtal, Sénac, jusqu'à Betplan... Le toponyme actuel « quartier d'Arroustan » est à la limite nord de cet archiprêtré (Malabat)
- Au nord-est, le Bouès qui le séparait de l'archidiaconé des « Affittes » (pays de Trie sur Baïse), qui dépendait du diocèse d'Auch. Il sera supprimé au milieu du XVIème siècle par réduction à 8 du nombre des archidiaconés du diocèse d'Auch.
- Au sud-est, le Lizon et la Baïse-devant jusqu'à sa source (plateau de Lannemezan)
- A l'ouest : l'Estéous est la limite avec l'archiprêtré de la Rivière d'Adour (Tarbes) en laissant au Rustan tous les villages du haut du coteau (Peyrun, Bouilh, Marseillan...), puis plus au sud-ouest, c'est l'Arrêt-darré qui fait la limite jusqu'à Orignac
- Au sud, la limite laisse tous les villages des Baronnie et l'abbaye de l'Escaladieu à l'archidiaconé de la Barthe (diocèse de Tarbes).

Il est à noter que depuis un accord entre l'évêque de Tarbes Guillaume II, Hunaud de Lanta et l'archevêque d'Auch (1316) l'Arros sert de limite entre les deux diocèses à partir de Beccas.

Beaucoup de documents attestent de l'antique appartenance du Rustan au comté de Bigorre.

- Dans la charte de soumission de l'abbaye de SSR à Saint Victor de Marseille (1087), il est écrit t.2 p.487 : « ...*monasterium sancti Severi confessoris, in valle Rostanensi, ...in Episcopatu Tarbiensi, in comitatu Bigerritano.* »
- Xavier Ravier, dans une étude sur le comté du Pardiac (Nouvelle revue d'Onomastique n°49/50 2008) précise : «...c'est par la tradition historiographique (Grégoire de Tour) que l'édifice en question a été identifié à l'église de Rustan, en fait Saint Sever de Rustan, localité de la Bigorre dont le Rustan était une partie ».
- Dans le codicille de la comtesse Pétronille (Peirona) (1239), il est noté la composition des Etats de Bigorre (« Cour de Bigorre ») : l'abbé de Saint Sever de Rustan y siège dans la chambre du clergé. Ce siège sera supprimé par la suite, sûrement par démembrement du Rustan.
- En 1297, un paréage est implanté sur les terres de l'abbaye entre l'abbé Bernard 1^{er} de Samano et le sénéchal Guichard de Marciac, représentant du roi de France qui a pris la main sur la Bigorre (séquestre). (12)
- 1300. Enquête sur les revenus de la Bigorre par ordre du roi Philippe le Bel. Il est spécifié que le comte de Bigorre percevait sur ses terres toutes les amendes au-dessus de cinq sous, sauf à Saint Sever où il les partageait avec l'abbé. On avait donc déjà à cette époque un partage de pouvoir dans la capitale du petit pays.(13)
- Une carte de la Bigorre (Pierre Duval, 1660) délimite « Le Rustan », partie intégrante de la Bigorre à son extrême Nord-Est. Il inclut dans ses limites les bourgs de Villecomtal, Haget, Malabat qui appartenaient à l'ancien comté du Pardiac.
- Guillaume Mauran (3) écrit : « La partie du bas pays de Bigorre situé vers l'orient est appelé Rostan... »
- Gallia Christiana. Dans cet ouvrage, on lit que l'abbaye de SSR est « *in valle Russitana, fertilissima Bigorrae, ad Russae flivii ripam situm...* »
- Propre de la province d'Auch (1881) : « ...Sévère a donné son nom à l'abbaye de saint Sever de Rustan, dans la vallée de l'Arros, une des plus fertile de la Bigorre... ».
- L'abbé Coloméz (Histoire du comté de Bigorre 1735) précise que « ...Saint Sever de Rustan a été une portion de l'ancien comté de Bigorre, mais qu'elle en fut démembrée ».(14)
- M. de Rivière : « ...Et puisqu'il est certain que Saint Sever estoit pour lors dans la comté de Bigorre et que les... » (15).
- Louis Domairon en 1761 : «...La rivière de l'Adour traverse le Bigorre. On le divise en trois petites parties, qu'on nomme, la Montagne, la Plaine & le Rustan situé à l'extrémité septentrionale... » ; « ...le Rustan, petit pays situé le long de la rivière d'Arroux, n'offre aucun lieu remarquable. Le seul qui mérite à peine d'être nommé, est le bourg de Saint-Sever... ». (16)



6) Les limites du Rustan...

Si les limites de l'archidiaconé du Rustan sont très précises, les limites du « pays » le sont bien moins.

On peut avancer que le Rustan est la marche géographique orientale de la Bigorre. N'ayant pas d'existence politique propre, son démembrement du comté ne s'est jamais fait officiellement comme celui du Montanerès ou de la Rivière Basse. Des paroisses du Rustan sont restées en Bigorre, d'autres sont passées sous d'autres autorités durant le Moyen-Âge.

6.1) Deux tentatives de définition géographique.

Guillaume Mauran 1610 (3) tente une définition géographique : « ...le Rostan, consistant en montées et descentes, et prend son commencement au coteau de Luby, après lequel en succèdent quatre autres y comprenant celui de Sarrouilles, qui borde la plaine... Il y en a qui ont cru que cette denomination de Rostan vient de la rivière de l'Arros qui descend des vigueries de Nebousan et cottoye dans la Bigorre l'abbaye de l'Escaladieu, les villages de Ricau, Oson, Bordes, Godon, Cabanac, Averede, et que de là, tout ce quartier est appelé l'Arostan, et fondent leur conjecture sur ce que laditte rivière dans Froissard est appelée l'Arrost...et que laditte rivière de l'Arros arrose les meilleurs et plus fertiles endroits de l'Arrostan... ». Il définit donc le Rustan / l'Arrostan comme s'étalant d'est en ouest de Luby (ouest du Bouès), Marseillan (val d'Arros), Castelvieu (Val d'Estéous) en poursuivant même jusqu'à Sarrouilles ! Il va donc bien au-delà du territoire Bouès-Arros-Estéous limitant traditionnellement ce pays. Pour ses limites sud, c'est plus vague puisqu'il ne fait que rapporter des dires : la limite sud est l'abbaye de l'Escaladieu. Il reprend en fait les limites sud de l'archidiaconé du Rustan. Une autre définition est proposée des siècles plus tard par Ardouin-Dumazet 1904 (8). Il donne du Rustan une définition territoriale qui correspond à la vallée de l'Arros de Tournay à Saint Sever encadrée à l'ouest par l'Estéous et à l'est par le Bouès : « Modifié au hasard des acquisitions seigneuriales, celui-ci (le Rustan) a cependant des limites assez précises dans les pays de Pardiac et d'Astarac au nord, dans les rivières d'Estéous à l'ouest, du Bouès à l'est, la limite sud étant à la hauteur des sources de ces deux cours d'eau. L'Arros et sa large vallée constituait donc le cœur

de la contrée. » Il ne donne pas ses sources. Il diminue l'étendue donnée par Mauran en confirmant la limite est-ouest Bouès-Estéous (limites de l'Archidiaconé) et en arrêtant la limite sud aux sources de ces deux cours d'eau : au niveau de Burg (Bouès) et de Coussan (Estéous).

On remarque que ces deux définition englobent des territoires qui ont fait partie de la province de Bigorre, dans les quarterons de Tarbes ou de Rabastens (Cabanac, Burg, Ricaud, Castelveilh, Laméac, Luby, Osmets, Peyrun...) jusqu'à la fin de l'ancien régime. Seules les paroisses du nord du Rustan en ont été démembrées en passant sous l'autorité de l'élection d'Astarac (Pays d'Armagnac).

On remarque aussi que dans ces deux définitions de limites que la position de Lamarque-Rustaing est bien aux marges est du pays du Rustan (contre le Bouès) comme le stipule le toponyme (La marca = la limite), ainsi que Sère-Rustaing, dans la même limite géographique.

6.2) **Un territoire écartelé.**

On est bien là dans cette « balkanisation » du territoire gascon. Le Rustan reste le nom d'un territoire écartelé entre la Bigorre (sa partie ouest), le Pardiac (au nord de Saint Sever), l'Astarac. Il reste en bloc dans le diocèse de Tarbes.

Sa partie nord (7 paroisses : Saint Sever, Chelle-debat, Sénac, Lahitau, Moumoulous, Estampures, Tournay...) fait partie aussi sous l'ancien régime du « pays des Fites et Affites » (18) dépendant de l'Election d'Astarac (dont les assemblées se tenaient à Mirande) et du diocèse de Tarbes. Ce « pays des Fites et Affites » (*seigneurie des Affites 1525, la terre des Affictes 1530, actes de notaires*), district de l'Election d'Astarac, prenait son nom des bornes (fitas) qui séparaient les diocèses de Tarbes et d'Auch.

La carte de 1610 de P. Duval complique un peu plus la donne. Pour lui le Rustan est bien en Bigorre et ses limites vont de Saint Sever de Rustan au Sud à Beccas au nord en incluant Montégut, Villecomtal, Haget, Betplan, Malabat, c'est-à-dire le Sud de l'ancien comté du Pardiac, partie intégrante du diocèse de Tarbes (Archidiaconé du Bazillagués et archiprêtré de Laguian). Notre toponyme de Malabat (l'Arrousta) se trouve dans ce territoire. Il faudrait donc prolonger le Rustan jusqu'à Malabat ?

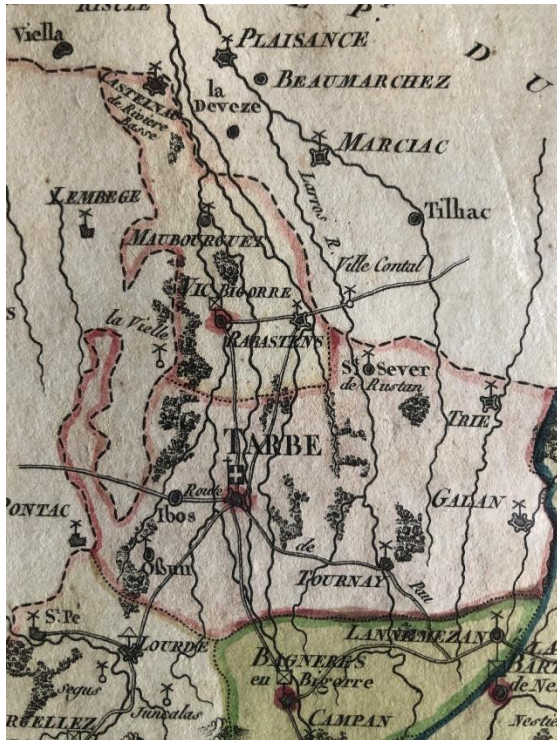
Une carte de 1720 (Guillaume Delisle) ne mentionne plus le Rustan et place Saint Sever, Malabat dans l'Astarac.

6.7) **XVIIIème siècle : le toponyme est utilisé pour des définitions administratives précises.**

Ce n'est qu'à la fin du XVIIIème siècle, avant la Révolution, que l'autorité royale (la Généralité d'Auch) met en place une « subdélégation du Rustaing » composée de Saint Sever, Bernadets-debat, Chelle-debat, Estampures, Fréchède, Lahitau, Moumoulous, et Sénac. Une subdélégation avait à sa tête un subdélégué, agent personnel de l'intendant de la généralité d'Auch.

Gaston Balencie (recueil des cahiers de doléances des Hautes-Pyrénées) précise que « Saint Sever de Rustan n'était pas à proprement parler dans la sénéchaussée de Bigorre. Il faisait partie de la sénéchaussée secondaire de Rustain... ». (17)

La Révolution formera en 1790 dans le nouveau département des Hautes-Pyrénées et dans le district de Tarbes le canton du Saint Sever de Rustan composé de Chelle-debat, Bouilh-Devant, Laméac, Mansan, Peyrun, Estampures, Fréchède, Lahitau, Moumoulous, Sénac et Saint Sever comme chef-lieu (*voir le document de l'atlas national de 1790 montrant Saint Sever en chef-lieu*).. Il sera supprimé par Napoléon (1801)



6.8) La revendication populaire : le retour en Bigorre.

C'est donc un territoire fluctuant entre deux anciens comtés : Bigorre et Astarac mais qui est toujours resté dans l'évêché de Tarbes.

Dans le cahier de doléances de Saint Sever de Rustan, « ville » qui pour la fiscalité appartenait à l'Astarac (pays d'élection) et pour la justice à la sénéchaussée de Toulouse, les citoyens réclamèrent leur rattachement à la Bigorre (Pays d'états). Ils précisèrent dans cet écrit :

- « .. le pais de Rustaing dépendait autre fois de la Bigorre et de l'administration des Etats... »
- « ...La province de Bigorre dont nous avons été jadis démembrés... »
- « ...le vœu de notre ville capitale du pays de Rustaing...qui n'est que le rétablissement de ses droits et de ceux du pays de Rustaing... »
- « ...le vœu du pays et de la capitale du Rustaing... »

7) Les dénominations historiques écrites :

7.1) Rustan.

1087 : in valle Rostanensi (*cartulaire Saint Victor de Marseille*)

1153 : Sancto Severo de Rosta (*cartulaire de Berdoues*).

XII : Las vielas francas d-Arrostan (*cartulaire Bigorre*)

1234 : Montem Acutum d-Arrostan (*cartulaire de Berdoues*)

1277 : archidiaconatus de Rustanno (*cartulaire Escaladieu*)

1285 : partes d'Arrosta (Montre comté de Bigorre)

1300 : De Sancto Severio de Rostano (*cartulaire Berdoues*)

1342 : de Rostagno (*latin Pouillé Tarbes*)

1369 : Rostem (*Chr. Froissart*)

1379 : archidiaconatus de Rostagno (*latin procuration de Tarbes*)

1500 : Roustan (*glanages de Larcher*)

XVI : l'Arrostan/Arostan/Rostan (*Guillaume Mauran Sommaire description...*)
XVII : in valle Russitana, ...Russitanum (*Gallia Christana*)
1744 : Saint-Sever de Rustan (*Terrier*)
1789 : ville capitale du pais du Rustaing, ...du pays du Rustaing (*cahier de doléances*)
XIX : sancti Severi de Russitano, in valle Russitana (*Propre de la province d'Auch*).

7.2. Saint Sever de Rustan

1022 : S. Seueri Russitanensis (*latin Marca Histoire du Béarn*)
1153 : Sancto Severo de Rosta (*cartulaire Berdoues*)
1300 : De Sancto Severio de Rostano (*cartulaire Berdoues*) 1712 : ...monastère de St-Sever-de-Roustan (*Mémoire de M. de la Rivière/Bibliothèque de la ville de Tarbes*) (15)
1739 : Saint Sever de Rostain (*registre paroissial de SSR*)
1744 : Saint-Sever de Rustan
1789 : ville de Saint Sever de Rustan, ville capitale du pais du Rustaing, ...du pays du Rustaing (*cahier de doléances*)
An II : Maison commune de Rostaing (*cahier de délibérations*).
An IX : commune de Saint Sever de Rustan (*cahier de délibérations*).

7.3. Lamarque-Rustaing

1762 /1780 : Lamarque Roustain (*registres paroissiaux*).
XVIII : Lamarque Rustain (*Carte de Cassini*)
1859 : Lamarque-Rustain

7.4. Sère-Rustaing

1773/1776 Sere et lamarque Roustain (*Registres paroissiaux*)
1774 Sere et Lamarque Rustain (*Registres paroissiaux*)
XVIII : Sère Rustain (*Carte de Cassini*)

7.5. Malabat (32).

1820 : : quartier de L'Arrousta [arrous'ta] (*Cadastre napoléonien ; section A de la Plaine*)

7.6. Des formes multiples pour le même toponyme :

Moyen-âge : Arrostan/Arrosdan, Rosta, Rostano, Rustanno.
XVII/ XXI : l'Arrostan/Arostan/Rostan, Rustan, Rostaing, Rostain, Roustain, Rustain, Rostaing, Rustaing, Rustang, l'Arrousta.

8) Etymologie.

8.1) « Russitana », « Rostanensi » sont les formes qui nous indiquent la racine étymologique.

8.2) **Formation** :

- Un radical **RUS/ROS**. Dans ce radical, on reconnaît le nom de la rivière qui traverse le petit pays : L'(ARR)ROS. L'hydronyme possède le trait caractéristique de la phonétique gasconne : un /A/ prothétique devant le /R/ double roulé. Dans ce radical RUS/ROS, on pourrait reconnaître le radical hydronymique pré-indo-européen *ROD*ROS signifiant « couler » (1) (19). Ce

radical a donné Rhône (Ròse en occitan, Rhodanus en latin), et les rivières le Rhonne, le Rosne,, la Rhonelle, le Rhonel....

- Un suffixe **(I)TANA / (I)TANIA** très fréquent pour désigner un pays ou un ethnonyme dans l'Hispanie et le Sud-Ouest (Aquitania/pays des Aquitani, Lusitania/Lusitani/, Jacetania...).

8.3) **Attention. D'autres toponymes ARROS existent en Aquitaine.**

- Arros (Arrotz en basque) dans la commune de Larceveau (Larzabal en basque). Pour JB Orpustan (20), il est probable que ce nom à suffixe aquitain (-os/-otz) a pour origine le radical basque de (h)arri « pierre, rocher ». (21).
- Arros (Arròs en gascon /Arrotze en basque), canton d'Oloron-ouest avec deux hypothèses étymologiques : 1° le suffixe aquitain (-os/-otz) et le radical basque de (h)arri « pierre, rocher ». 2 le nom d'homme Arro.
- Arros-de-nay (Arròs en gascon). Probablement le suffixe aquitain (-os/-otz) et le radical basque de (h)arri « pierre, rocher » (21).

8.4) « Lo Rustan » / « L'Arrostanh » est donc le pays de l'Arros.

-
- (1) Michel Grosclaude et J.F. Le Nail. *Dictionnaire toponymique des communes des Hautes-Pyrénées*. 2000.
 - (2) Ravier X./ Cursente B.. Le cartulaire de Bigorre. Paris CTHS 2005.
 - (3) Guillaume Mauran. Sommaire description du païs et comté de Bigorre 1620. Ass. Guillaume Mauran 1980.
 - (4) C. Bascle de Lagrèze. Histoire religieuse de la Bigorre 1863. P.20.
 - (5) Ravier Xavier. Un paysage toponymique de l'Aquitaine antique. In : Le nom propre a-t-il un sens ? Actes du Colloque d'onomastique d'Aix-en-Provence (juin 2010) Paris : Société française d'onomastique, 2013. p. 160.
 - (6) Carte du diocèse de Tarbes depuis le XIV^e siècle d'après l'état de 1342, les comptes des décimes et procurations, Larcher et l'Abbé L. Ricaud. 1957. Bibliothèque Municipale de Tarbes.
 - (7) Louis de Froidour. Mémoire du pays et des états de Bigorre publié par Jean Bourdette (1892)
 - (8) Ardouin-Dumazet. *Voyage en France, 40^{ème} série Pyrénées Centrales 1904 p. 178.*
 - (9) Rodrigo Pita Mercé. Problème de filiation ethnologique des peuples d'Aquitaine in « Nvelle revue des 65 » 1962.
 - (10) J.F. Bladé. Les grands fiefs de la Gascogne 1897.
 - (11) Xavier Ravier. Entre Astarac et Bigorre, le Pardiac (Nvelle revue d'Onomastique n°49/50 2008.
 - (12) Ricaud Osmin. « Le paréage de SSR en 1297. BSAHP 1969.
 - (13) DavezacMacaya. Essai historique sur la Bigorre T1 pp. 68-71
 - (14) Abbé Coloméz. Histoire de la province et comté de Bigorre 1735.
 - (15) M. de la Rivière. Mémoire pour servir à l'histoire de SSR. 1712. Bibliothèque de la ville de Tarbes.
 - (16) Louis Domairon (1761) « Le voyageur français ou la connaissance de l'ancien et du nouveau monde français ». P. 341. Lacour 2003.
 - (17) Gaston Balencie. Recueil des cahiers de doléances des Hautes-Pyrénées.
 - (18) L. Schmitt. Formation du département des Hautes-Pyrénées. BSAHP 1930.
 - (19) A. Dauzat. G. Deslandes C. Rostaing. Dictionnaire étymologique des noms de rivières et de montagnes en France. Klincksieck 1978.
 - (20) JB Orpustan. Nouvelle toponymie basque. 2006.
 - (21) Michel Grosclaude. Dictionnaire toponymique des communes du Béarn.